



© Khouloud Dkhili, juin 2025

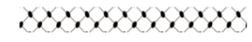
# Algérie-Palestine : réflexion sur les colonialismes de peuplement et leur potentiel génocidaire

**Raouf Farrah**

Senior Analyst en géopolitique, Global Initiative against Transnational Organized Crime (Algérie)

**R**aouf Farrah, coordinateur des ouvrages Algérie, l'avenir en jeu. Essai sur les perspectives d'un pays en suspens (2023) et Rising for Palestine. Africans in Solidarity for Decolonisation and Liberation (avec Suraya Dadoo, à paraître en 2026 aux éditions Pluto Press), a été invité dans le cadre du cycle de tables rondes de l'IRMC « Penser la question palestinienne depuis le Maghreb ». Il est intervenu à la Bibliothèque nationale de Tunisie le 11 janvier 2025 aux côtés d'Arthur Asseraf et d'Abaher El Sakka lors de la table ronde sur « Les outils de la domination coloniale en Algérie et en Palestine, circulations et comparaisons », organisée par Augustin Jomier et Adrien Thibault et modérée par Muriam Haleh Davis.

Cet article mène une réflexion comparée entre l'Algérie coloniale et la Palestine occupée à travers les instruments de dépossession, de terreur et de fragmentation propres au colonialisme de peuplement, avant de se conclure sur son potentiel génocidaire.



Il serait réducteur de chercher des équivalences parfaites entre deux réalités historiques aussi singulières que celles de l'Algérie coloniale (1830-1962) et de la Palestine occupée (depuis 1948). Évidemment, dans les deux cas, les contextes politiques se distinguent, les temporalités et les formes d'occupation s'échelonnent différemment, les stratégies de résistance divergent<sup>1</sup>.

Pourtant, une lecture attentive permet de dégager des continuités frappantes dans les structures de la domination coloniale. Ces structures, entendues ici comme l'en-

semble des dispositifs politiques, juridiques, économiques et sociaux déployés par une puissance coloniale pour exercer un contrôle durable sur un territoire et sa population, relèvent d'une matrice commune : le colonialisme de peuplement, défini comme un processus conjoint d'appropriation territoriale, de substitution démographique et d'effacement culturel et identitaire sur un territoire afin d'y exercer une souveraineté nouvelle (Wolfe, 2006). Les expériences coloniales de l'Algérie et de la Palestine révèlent une similitude et une continuité dans les instruments de dépossession, de terreur, de fragmentation et d'effacement mis en œuvre par les deux puissances occupantes, en l'occurrence la France et Israël. Cet agencement structuré de mécanismes relevant des technologies du pouvoir impérial a d'abord pour fonction d'annihiler les capacités d'autonomie des populations colonisées (Stoler, 2016).

Cette réflexion s'inscrit dans une approche critique inspirée des travaux sur le colonialisme de peuplement et des relectures récentes du génocide comme processus social. L'objectif n'est pas de poser une équivalence absolue entre Algérie et Palestine, mais de faire apparaître, à partir de deux expériences historiques singulières, les logiques structurelles des colonisations de peuplement et de leur potentiel génocidaire.

## Territoires confisqués : l'accaparement par la dépossession foncière

Le premier acte de toute colonisation de peuplement, avant même l'instauration de structures juridiques et de mécanismes de ségrégation, est l'occupation de la terre par la dépossession foncière.

1. Voir l'article d'Abaher El Sakka *infra*, p. 49-55.



**Illustration 1.** Eau-forte de Tony Johannot (1845) représentant les enfumades du Dahra (1844-1845), lors desquelles les populations arabes locales furent asphyxiées sur ordre du général Bugeaud, militaire français et gouverneur général de l'Algérie pendant la période coloniale. © wikipedia (traitement : Besma Ouraïed)

En Algérie, cette politique a été centrale dès les premières années de la colonisation française. Alors que la France hésitait au départ quant au type de colonisation à mettre en œuvre, l'ordonnance royale du 1<sup>er</sup> octobre 1844, qui permettait l'appropriation des terres algériennes sans titre écrit, a ouvert la voie à un long processus de dépossession – ce qui équivalait à une spoliation généralisée (Ageron, 1964). Parmi les lois les plus expropriatrices, la loi Warnier de 1873 a favorisé l'individualisation des terres collectives afin d'en faciliter la vente, accélérant ainsi la spoliation des terres autochtones. Plus tard, la loi de 1903 sur les zones de colonisation a réservé aux colons européens les terres les plus fertiles.

En Palestine, si les expropriations ont commencé dès les années 1920 (Masalha, 1992 ; Pappé, 2006) sous l'effet du mouvement sioniste, Israël s'est également appuyé sur une législation sophistiquée pour confisquer les terres depuis sa création en 1948. La loi sur la propriété des absents (1950) a permis à l'État sioniste naissant de s'approprier les biens des

Palestinien·nes déplacé·es pendant la Nakba (Amara, Miller, 2012), tandis que la loi fondamentale sur les terres d'Israël (1960) a interdit toute vente à des non-juif·ves de terres appartenant à l'État ou au Fonds national juif (Human Rights Watch, 2021). Plus récemment, la loi de régulation (2017) a rétroactivement légalisé des colonies illégales en Cisjordanie et autorisé l'expropriation de terres palestiniennes privées, en échange de compensations dérisoires. Si la Cour suprême d'Israël a annulé cette loi en juin 2020, la déclarant inconstitutionnelle, la colonisation se poursuit depuis en toute impunité.

Quoique les modalités de dépossession foncière varient entre les cas algérien et palestinien, la finalité reste la même : priver la population autochtone de son territoire. La terre, objet premier de la colonisation de peuplement, cristallise ainsi les rapports de domination entre colonisé·e et colonisateur, et jette les fondements d'un ordre politico-juridique nouveau qui œuvre à l'effacement des cultures autochtones.

## Terreur et crimes de masse : l'empreinte sanglante du pouvoir impérial

La terreur fait également partie intégrante du projet colonial de peuplement. Elle ne relève pas de débordements isolés, mais d'une stratégie visant à briser la résistance, afin d'imposer un nouvel ordre par la violence systématique.

La conquête française de l'Algérie s'est accompagnée d'exactions contre les populations algériennes résistantes : l'exemple le plus frappant en est la razzia (ressources pillées, récoltes brûlées, villages détruits et populations déplacées), utilisée par l'armée française dans une logique de domination par l'effroi et de rupture des équilibres sociaux (Kitouni, 2018 ; Ruscio, 2022). L'histoire coloniale est également marquée par une série de crimes de masse, parmi lesquels les enfumades du Dahra en 1844-1845 (voir ill. 1), où l'armée française a ordonné l'asphyxie de centaines de civil·es réfugié·es dans des grottes (Kitouni, 2024) ; le siège de Laghouat (1852), à l'issue duquel la population a été décimée par les troupes françaises dans une logique de nettoyage ethnique<sup>2</sup> ; ou encore les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata (8 mai 1945 ; voir ill. 2 *infra*), qui ont mis fin à l'illusion réformiste et ouvert la voie à la Guerre de libération nationale (1954-1962).

Côté palestinien, le traumatisme fondateur est la Nakba (1948), qui correspond à un « nettoyage ethnique » (Pappé, 2006) : massacre de populations civiles (notamment à Deir Yassin), destruction de plus de 500 villages, expulsion et déplacement de plus de 750 000 Palestinien·nes.

Dans les deux cas, le recours à la violence extrême n'est pas accidentel, mais est, au contraire, pensé comme un outil de reconfiguration de l'espace, des corps et du vivant. Comme la dépossession foncière, la terreur de masse fonctionne ici comme un acte inaugural et un moment fondateur de l'ordre colonial.

## Fragmenter pour dominer : démantèlement du tissu social, ordre juridique racialisé, morcellement des résistances

Enfin, une stratégie centrale du colonialisme de peuplement repose sur la fragmentation sociale. En Algérie, par exemple, les camps de regroupement mis en place par l'armée française entre 1957 et 1961 ont déplacé plus de 2,5 millions d'Algérien·nes, principalement des ruraux·ales, afin de couper le lien entre civil·es et maquisard·es (Thénault, 2012)<sup>3</sup>. Ces regroupements ont contribué à éroder les structures sociales et à désorganiser les réseaux d'entraide. En Palestine, cette fragmentation est multidimensionnelle : géographique (entre Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem et la diaspora), statutaire (réfugié, résident ou citoyen) et politique (entre factions). Le contrôle des populations par Israël passe par une ingénierie brutale de la séparation : mur, colonies, routes réservées, enclaves, permis spéciaux, checkpoints, prisons (Erakat, 2019 ; Amnesty International, 2022). Dans les deux cas, la désarticulation sociale vise à empêcher toute solidarité horizontale entre les Palestinien·nes et à prévenir l'émergence d'un corps politique unifié.

La fragmentation sociale qu'engendre le colonialisme de peuplement passe également par l'instauration d'un ordre juridique racialisé fondé sur un suprémacisme racial assumé. Les bureaux arabes, structures militaires investies de fonctions civiles, judiciaires et administratives créées dès 1844, constituaient des organes de gestion racialisée, paternaliste et autoritaire des Algérien·nes. Cette hiérarchisation raciale a été entérinée par le décret Crémieux de 1870 accordant la citoyenneté française aux juif·ves d'Algérie tout en maintenant les musulman·es dans le statut inférieur d'indigènes (Stora, 1991). À la suite, le régime pénal de l'indigénat (1881) assujettit les « musulman·es » à des peines collectives et à une justice d'exception (Merle, 2004 ; Benhaddou, 2020). En Palestine, le système des cartes d'identité est l'un des instruments les plus sophistiqués du contrôle colonial

2. L'on estime qu'entre 2 300 et 3 000 des 4 500 habitant·es que comptait la ville assiégée de Laghouat ont alors été massacrés, y compris des enfants. L'année 1852 est depuis désignée comme l'année de la *Khalaya* (« le vide ») par la population de Laghouat.

3. Des documentaires récents, à l'instar d'*À Mansourah, tu nous as séparés* (2019) de Dorothée-Myriam Kellou, ont entrepris de restituer la mémoire de ces camps.

contemporain (Ghanim, 2021). Leur couleur (bleue pour les résident-es de Jérusalem-Est, verte pour les habitant-es de Cisjordanie, orange ou rouge pour les Gazaoui-es) détermine des droits différenciés à circuler, à travailler, à accéder aux soins ou à résider. Cette stratification juridique raciale est autant spatiale qu'ontologique : elle détermine qui peut exister en tant que citoyen-ne, et qui ne le peut qu'en tant que population excédentaire.

### Pour une réflexion sur le potentiel génocidaire des colonialismes de peuplement

Face à ces dispositifs communs de dépossession, de terreur, de fragmentation et d'effacement, se pose la question du génocide comme catégorie analytique. L'historien algérien Hosni Kitouni a récemment proposé le terme « algérocide » pour qualifier la colonisation française en Algérie, en insistant sur la nature systémique et intégrale des violences coloniales. Ce concept permet d'aborder la colonisation de peuplement en Algérie non pas comme un simple rapport de domination, mais comme un projet de destruction civilisationnelle. Il remet radicalement en cause la distinction catégorielle entre génocide et colonialisme : la colonisation française en Algérie entre 1830 et 1962 appelle donc à la réinscription du concept de génocide dans le temps long.

En Palestine – et particulièrement à Gaza depuis octobre 2023 –, la situation appelle de fait la reconnaissance du génocide, au-delà de sa définition juridique restrictive centrée sur l'intentionnalité étatique. Des auteurs comme Mohamed Abed (2006) et Daniel Feierstein (2014) proposent une relecture politique du génocide, en l'envisageant comme une pratique sociale visant la destruction des liens communautaires pour imposer un nouvel ordre de domination. La destruction méthodique des Palestiniens et des infrastructures civiles par l'État israélien, et son approbation – explicite ou implicite – par la société israélienne, sont orientées vers l'effacement d'un peuple – effacement à la fois physique, politique et mémoriel.

En Algérie comme en Palestine, la violence coloniale est constitutive et intentionnelle, et non une explosion ponctuelle et localisée de violence en réponse à un événement.

Elle s'inscrit dans des logiques de reconfiguration de l'espace des colonisé-es, considéré-es comme des individus que l'on peut exterminer. Mais dans les deux cas, à chacun de ces dispositifs de domination et d'effacement, les peuples colonisés ont opposé une résistance active, protéiforme et constante, en dépit de la brutalité, de la durée ou de la violence structurelle du colonialisme.

L'Algérie a arraché son indépendance après cent trente-deux ans de colonialisme de peuplement. En Palestine, la résistance prend des formes multiples – armée, civile, culturelle, symbolique –, malgré la fragmentation, la répression et le silence de la communauté internationale. Aux logiques de domination génocidaire répondent des formes d'insubordination, parfois lentes, souvent tragiques, mais irréductibles. Penser ces violences génocidaires malgré les limites de cette analogie, c'est refuser leur normalisation. C'est aussi ouvrir la voie à une réflexion scientifique sur la justice et les réparations, à travers un continuum spatial et temporel que l'historiographie officielle tend à fragmenter.

### Références

- ABED Mohamed, 2006, « Clarifying the Concept of Genocide », *Metaphilosophy*, vol. 37, n° 3-4, p. 308-330.
- AGERON Charles-Robert, 1964, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome I*, Paris, PUF.
- AMARA Ahmad, MILLER Zinaida, 2012, « Unsettling Settlements: Law, Land, and Planning in the Naqab », in A. Amara et al. (eds), *Indigenous (In)Justice: Human Rights Law and Bedouin Arabs in the Negev/Naqab*, Harvard, Harvard University Press, p. 68-125.
- AMNESTY INTERNATIONAL, 2022, *Israel's Apartheid Against Palestinians: Cruel System of Domination and Crime Against Humanity*, Londres, 1<sup>er</sup> février.
- BENHADDOU Samira, 2020, *La matraque coloniale. Le code de l'indigénat en Algérie*, Paris, Al-Bouraq.
- ERAKAT Noura, 2019, *Justice for Some: Law and the Question of Palestine*, Stanford, Stanford University Press.
- FEIERSTEIN Daniel, 2014, *Genocide as Social Practice: Reorganizing Society under the Nazis and Argentina's Military Juntas*, New Brunswick, Rutgers University Press.



Illustration 2. Graffiti mettant en miroir le 8 mai 1945, date des manifestations anticolonialistes réprimées dans le sang à Sétif, Guelma et Kherrata, avec le 15 mai 1948, date de la première guerre israélo-arabe, à la suite de la proclamation de l'État d'Israël la veille. © Getty/Bettmann

GHANIM Honaida, 2021, « Israel's Nation-State Law: Hierarchized Citizenship and Jewish Supremacy », *Critical Times*, vol. 4, n° 3, p. 565-577.

HUMAN RIGHTS WATCH, 2021, *A Threshold Crossed: Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution*, New York, 27 avril.

KITOUNI Hosni, 2025, « L'«Algérocide» : un génocide colonial de la France en Algérie », *El Watan*, 27 février.

KITOUNI Hosni, 2024, *Histoire, mémoire et colonisation*, Alger, Éditions Chihab.

KITOUNI Hosni, 2018, *Le désordre colonial : l'Algérie à l'épreuve de la colonisation de peuplement*, Paris, L'Harmattan.

MASALHA Nur, 1992, *Expulsion of the Palestinians: The Concept of 'Transfer' in Zionist Political Thought, 1882-1948*, Washington, Institute for Palestine Studies.

MERLE Isabelle, 2004, « De la "législation" de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », *Politix*, vol. 17, n° 66, p. 137-162.

MOSES Dirk, 2021, *The Problems of Genocide: Permanent Security and the Language of Transgression*, Cambridge, Cambridge University Press.

PAPPÉ Ilan, 2006, *The Ethnic Cleansing of Palestine*, Londres, Oneworld.

RUSCIO Alain, 2022, *La Première Guerre d'Algérie. Une histoire de conquête et de résistance, 1830-1852*, Paris, Éditions de l'Atelier.

STOLER Ann Laura, 2016, *Duress: Imperial Durabilities in Our Times*, Durham, Duke University Press.

STORA Benjamin, 1991, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte.

THÉNAULT Sylvie, 2012, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.

WOLFE Patrick, 2006, « Settler Colonialism and the Elimination of the Native », *Journal of Genocide Research*, vol. 8, n° 4, p. 387-409.